

► 15 octobre 2015 - N°22004

PAYS: France
PAGE(S): 15
SURFACE: 54 %

PERIODICITE: Quotidien

RUBRIQUE: Campus **DIFFUSION**: 273111

JOURNALISTE: Adrien De Tricornot



CAMPUS

Le doctorat, un sujet politiquement miné

Le système dual universités-grandes écoles empêche la reconnaissance du diplôme le plus élevé

epuis qu'il est entré en fonction au mois de juin, Thierry Mandon, le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, a dit et réitéré sa volonté de promouvoir le diplôme de doctorat, une intention qui rejoint celle exprimée par la précédente titulaire du poste, Geneviève Fioraso. Ce diplôme sera-t-il un jour aussi reconnu en France que dans les autres pays européens ou aux Etats-Unis? Le système dual grandes écoles-universités y fait en grande partie obs-

Le dernier étage du dispositif européen «LMD» (licence-masterdoctorat) n'occupe pas, dans notre pays, la place de choix que ses voisins lui réservent. «Le doctorat donne toutes les clés pour innover dans tous les domaines, et c'est ce qui fait sa reconnaissance en Europe, alors qu'il souffre en France d'une méconnaissance culturelle », observe Monique Martinez, directrice de l'école des docteurs de l'université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, soit 4500 doctorants, à qui elle propose un accompagnement professionnel personnalisé: vers l'enseignement, la création d'entreprise ou l'emploi privé. Mais le système des grandes écoles reste prédominant en France, et son auto-recrutement bien rodé. Quelques institutions l'X, l'ENA, HEC... -, leurs grands corps ou leurs réseaux d'anciens, sont aux commandes des grandes entreprises et des ministères.

Un plan «jeunes docteurs»

Les élites issues des grandes écoles se confrontent pourtant au marché international de l'emploi, celui des grandes institutions internationales et des multinationales européennes, où le PhD (doctorat), distinction universitaire suprême à bac + 8, est le diplôme le plus admiré. Et beaucoup voudraient obtenir ce titre. Ils poussent pour que l'accès du doctorat soit facilité par la formation continue.

Pris entre ces deux feux, le gouvernement affiche sa double volonté de valoriser le diplôme, et d'en élargir l'accès à un plus grand nombre. M. Mandon a notamment indiqué son souhait, dès sa nomination, d'ouvrir des places spécifiques aux docteurs dans les concours de la haute fonction publique. Cette perspective, aussi modeste soit-elle, n'enchante guère les hauts fonctionnaires. Dans le privé, M. Mandon a annoncé dans L'Express du 29 septembre, la mise en œuvre d'un plan «jeunes docteurs» dans le but de «doubler le nombre de docteurs embauchés par le secteur privé d'ici deux ans ». Une cinquantaine de «parrains-ambassadeurs », chefs d'entreprise à la retraite, vont être chargés de «vendre » les docteurs dans le privé. Et le nombre de doctorants dont le contrat est cofinancé par les entreprises, par le biais des conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre), doit augmenter de 4200 cette année à 5000

Modestes, ces mesures montrent combien le sujet est sensible. La refonte du doctorat, qui devait entrer en vigueur en 2015, a été reportée à 2016. Un arrêté devait actualiser les textes régle-

mentaires mais la fuite du projet, en avril, a provoqué son retrait: beaucoup d'acteurs du supérieur redoutaient la délivrance d'un diplôme au rabais. La validation des acquis de l'expérience (VAE) y était envisagée sans beaucoup de précaution, négligeant de préciser la nécessité de réaliser des travaux de recherche originaux... La refonte de l'arrêté est donc repoussée, sans doute à la fin du premier trimestre 2016. Comme l'actualisation du décret qui régit le contrat doctoral, notamment pour ouvrir la possibilité de concilier recherche doctorale et

«Il faut valoriser le doctorat comme un diplôme professionnel mais sans porter atteinte à sa plusvalue scientifique: les recherches doivent être dirigées et évaluées par des professeurs habilités», plaide Olivier Nay, président de la section science politique du Conseil national des universités et vice-président de sa commission permanente. Se voulant néanmoins «réaliste», M. Nay juge à terme «inévitable» de consentir à des aménagements : «L'université peut retrouver sa splendeur passée qui a été détruite par les grandes écoles, et fournir des contingents de personnes de haut niveau reconnues: il n'y a pas que l'ENA et l'X qui sont aptes à former des élites. » Pour distinguer les titulaires de doctorat, M. Nay suggère de décerner des mentions spéciales



► 15 octobre 2015 - N°22004

PAYS: France
PAGE(S): 15
SURFACE: 54 %

PERIODICITE: Quotidien

RUBRIQUE: Campus **DIFFUSION**: 273111

JOURNALISTE: Adrien De Tricornot



avec le diplôme, comme l'aptitude à devenir enseignant-chercheur, ou à présenter son travail à un prix de recherche. Le débat − sensible − reste ouvert. ■

ADRIEN DE TRICORNOT

Le gouvernement affiche sa volonté de valoriser le diplôme et d'en élargir l'accès à un plus grand nombre





► 15 octobre 2015 - N°22004

PAYS: France
PAGE(S): 15
SURFACE: 54 %

PERIODICITE: Quotidien

RUBRIQUE: Campus **DIFFUSION**: 273111

JOURNALISTE: Adrien De Tricornot



LES CHIFFRES

63560

doctorants en 2012-2013, contre plus de 70 000 en 2005-2006, un nombre en baisse selon *L'Etat de l'emploi scientifique en France 2014* (juillet 2015).

42 %

des 12200 doctorats délivrés en 2011-2012 l'ont été à des étudiants étrangers.

52 %

des diplômés de 2007 travaillent dans la recherche publique, où leur embauche est intervenue entre l'âge de 31 et 35 ans, 25 % dans la recherche privée et 23 % hors de la recherche (dont 10 % dans le public et 13 % dans le privé), selon une enquête du Céreq citée dans le rapport.

96 %

la proportion de docteurs qui ont un statut de cadre, cinq ans après la soutenance de leur thèse, et le salaire mensuel médian est de 2472 euros.

100 HEURES

de formation, dont 30 heures en entreprise, sont dispensées aux doctorants qui suivent le « parcours compétences entreprises » créé par les écoles d'ingénieurs et en cours de développement dans les universités.